

Déclaration du Vice-président
Monsieur Levi Sandri devant
la Conférence International du
Travail le 11 juin à Genève.

June 11, 1970
Geneva, Switzerland

BUREAU DE PRESSE ET D'INFORMATION
DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES
GENÈVE, 72, RUE DE LAUSANNE
TÉL. 31 87 30

Déclaration de M. Levi Sandri

Monsieur le Président, ~~Monsieur le Directeur Général~~
Mesdames, Messieurs,

Au nom de la Commission des Com-

munités Européennes, je désire [vous] féliciter vivement,
Monsieur le Président, pour votre ^{tr}élection à la prési-
dence de cette 54ème Conférence internationale du tra-
vail.

M. le P.
(Manickavasagam)

Je désire ensuite adresser un salut cordial
et déférent à M. Morse, qui a quitté la direction géné-
rale du BIT après tant d'années d'intense activité. A
M. Jenks, qui lui a succédé à un moment où l'action de
l'OIT apparaît toujours plus nécessaire pour assurer le
progrès et la justice sociale et le maintien de la paix

.../...

entre les peuples, j'adresse avec mes félicitations
les vœux les plus chaleureux pour l'accomplissement
de son mandat.

C'est pendant la période durant laquelle
M. Morse a été à la tête du BIT que les Communautés Eu-
ropéennes, d'abord la CECA, puis la CEE, ont noué avec
le BIT des rapports étroits de coopération et ont pu
profiter dans de nombreux domaines de son assistance tech-
nique. La Commission des Communautés est sûre que sous
la haute direction de M. Jenks cette coopération conti-
nuera toujours plus intense dans l'intérêt de nos deux
Organisations.

*Ma pensée va aussi en ce moment
L'année dernière, j'adressais de cette mê-
me tribune un salut chaleureux à la personne que vous
avez élue à la présidence de votre 53ème session, au
Président Nöri. Il a disparu, voilà quelques mois, et je
ne peux pas ne pas rappeler en cette minute sa lumineu-
se figure et m'associer au deuil général pour la perte
qu'ont subie, avec les travailleurs suisses, toute la*

de Jean Maria a été une perte pour

pour

.....

classe ouvrière et ^{pour} l'Organisation à laquelle il a ^{avait} consacré pendant tant d'années son activité passionnée.

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur
général, Mesdames, Messieurs,

Le rapport qui est
présenté cette année à votre Assemblée - le dernier
rapport du directeur général Morse - touche un des
aspects fondamentaux de l'action de l'OIT, la lutte
contre le besoin.

Dans la Communauté européenne elle-même, qui
constitue pourtant un des ensembles socio-économique
les plus avancés, le nombre de ceux qui ne jouissent
pas, par rapport aux normes conventionnelles de réfé-
rence admises, d'un niveau de vie minimal est encore

important.

Garantir à ces personnes un revenu minimal qui leur permette, non pas de subsister, mais de vivre décemment, est un devoir des Etats et de la Communauté elle-même.

Ce devoir ne saurait cependant se limiter à la seule garantie de ressources aux personnes les plus défavorisées. L'assistance doit faire place à une action tendant à créer les conditions d'un véritable épanouissement, d'une participation aux décisions, ~~et~~ d'une insertion dans la société.

Une telle action dans ses aspects quantitatifs et surtout dans sa nature, met en cause le sens même de l'intégration européenne. Car la Communauté est la consécration d'un élargissement des solidarités. Pour que cet élargissement prenne sa pleine signification, il est nécessaire qu'à l'intérieur de cette communauté il englobe les catégories de personnes les plus défavorisées et les régions les moins développées. Mais la Communauté n'est pas isolée. Son état de deve-

veloppement lui crée des devoirs envers les autres pays. Par les moyens qu'elle se donne en créant les conditions d'un grand marché, la Communauté doit se fixer, parmi les principaux objectifs à atteindre, de tendre vers un développement solidaire des catégories sociales, des régions et des pays, notamment des pays en voie de développement.

La poursuite de cet objectif implique, cela va de soi, que la Communauté Européenne continue et intensifie la recherche d'une organisation optimale de son activité économique et sociale. Mais elle implique également des actions cohérentes d'aménagement du territoire, de développement régional, de reconversion industrielle, de modernisation des structures agricoles, ainsi qu'une orientation des investissements en fonction des choix faits par une collectivité informée et éclairée.

Elle implique en outre l'élaboration et la mise en oeuvre d'une politique cohérente à l'égard

.../...

des pays en voie de développement. La Communauté européenne qui a démontré, par sa politique d'association avec les pays africains et malgache, par l'action du Fonds européen de développement et par celle de l'assistance technique, qu'elle veut assumer ses propres responsabilités dans ce secteur, est particulièrement sensible à l'appel que vous avez lancé, M. le Président, aux *à travers de cette Conf à l'heure* pays industrialisés pour qu'ils réalisent une politique commerciale à larges vues, cohérente avec leur action et avec leur responsabilités.

L'économie, ce sont d'abord des hommes qui travaillent, par ce travail acquièrent un revenu et consomment; d'où l'importance de l'emploi. Un des problèmes fondamentaux de l'économie est celui de l'adéquation entre la population demandée et la population disponible; autrement dit, la recherche non pas seulement du plein emploi mais de l'emploi optimal auquel conduit l'intégration des éléments de salaires, de conditions de travail, d'environnement, de possibilités de promotion et d'efficacité.

Pour avancer dans la voie de l'emploi optimal, il convient de promouvoir la mobilité sur le plan professionnel et sur le plan géographique. Une mobilité qui ne doit pas donner lieu, pour les intéressés, à des surprises et à des événements brutaux. C'est la raison pour laquelle ils doivent être associés à toutes les décisions relatives aux mutations. C'est la raison pour laquelle la Communauté est en train de réaliser une profonde réforme du Fond social européen, qui doit permettre une politique plus adaptée de mobilité. Dans le cadre de cette mobilité, un relief particulier présente le problème des travailleurs migrants. Leur nombre dans la Communauté est très élevé et la grande majorité d'entre eux provient de pays tiers et surtout de pays du bassin méditerranéen. Les problèmes posés par la présence de ces travailleurs, pour recevoir une solution conforme à l'intérêt des travailleurs eux mêmes, du pays

La mise en oeuvre d'une telle politique doit avoir pour objectif, non seulement de garantir un minimum de ressources aux catégories de personnes les plus défavorisées, mais de renoncer à la parité dans l'évolution des revenus, de répartir les fruits de la croissance dans un souci de rattrapage de revenus les plus faibles, de développer la consommation sociale.

Pour mener une véritable politique des revenus, une connaissance aussi exacte que possible de tous les types de revenus distribués est évidemment nécessaire. Or, un très grand déséquilibre existe entre la connaissance des revenus salariaux et celle des revenus non-salariaux, déséquilibre qui résulte autant de l'absence de définition incontestée du revenu des entrepreneurs individuels que d'un défaut propre au système d'information statistique. Il ressort de plus que les données chiffrées sur les capitaux ou patrimoines et leur répartition sont quasi inexistantes.

Des efforts importants doivent être faits

.../...

pour créer ou améliorer l'information statistique dans ces deux domaines. La Commission des Communautés entend oeuvrer dans cette direction.

Réussir une politique de répartition et notamment garantir des conditions de vie décentes aux plus déshérités, nécessite que soit précisée la finalité de la croissance économique. Si on fixe à la croissance économique des objectifs essentiellement quantitatifs, si l'on fait de la consommation et de la réussite sociale des modes privilégiés d'adhésion, on rejette ceux que l'on appelle les laissés pour compte de l'expansion. Les objectifs essentiellement quantitatifs ne suffisent pas. L'accroissement de la production ne doit pas être le seul critère de nos choix.

* * *

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général,]

Mesdames, Messieurs,

Au cours de ces dix dernières années, j'ai eu l'honneur, à l'occasion des Conférences générales du travail, de m'adresser à vous de cette tribune au nom de la Commission des Communautés Européennes. Mon intervention d'aujourd'hui a été la dernière, parce qu'à la fin de ce mois s'achève mon mandat de vice-président de la Commission, responsable des affaires sociales.

En prenant ainsi congé de vous, je suis heureux de vous adresser à tous mon salut cordial et déférent, de remercier l'OIT et en particulier le BIT, de la cordiale collaboration instaurée et qui continuera, j'en suis sûr, dans les années à venir, et de former les vœux les plus chaleureux pour le succès de

.../...

(12

votre Organisation que tous regardent comme l'instrument le plus valable pour la réalisation d'une véritable et profonde justice dans le monde du travail et entre les peuples du monde entier.

=====